

# PS et cdH à couteaux tirés sur la fin de la télé-redevance

## LE RÉSUMÉ

**Le PS demande au cdH de valider la fin de la télé-redevance en Wallonie.**

**Pour le cdH, c'est hors de question tant que le financement n'est pas trouvé.**

**FRANÇOIS-XAVIER LEFÈVRE**

Malgré leur procédure de divorce, les ministres de l'actuelle coalition wallonne PS et cdH font le forcing pour passer leurs dernières réformes. Le vice-président cdH Maxime Prévot a déjà prévenu qu'il allait déposer au gouvernement son avant-projet de décret sur les allocations familiales avant le 20 juillet. Le ministre s'est même montré confiant sur sa capacité d'arriver à

un accord avec le PS malgré l'éviction des socialistes du gouvernement.

Du côté du PS, la machine s'est aussi remise à fonctionner depuis le coup de massue de Benoît Lutgen. Les ministres socialistes espèrent

profiter de leurs derniers jours (semaines, mois?) pour faire passer une série de mesures. Avec 98 points, le menu du gouvernement de ce jeudi s'annonce particulièrement chargé!

Si la majorité des points consistent à valider des subventions, quelques mesures risquent d'être conflictuelles comme la suppression de la télé-redevance. Élément clé de la réforme fiscale du ministre du Budget Christophe Lacroix (PS), la mesure consiste à supprimer la télé-redevance en deux temps, une première tranche en 2018 et son extinc-

tion complète en 2019. «Les présidents du PS et du cdH ont marqué leur accord sur cette suppression il y a quelque temps. On ne comprendrait

pas que ce point soit aujourd'hui rejeté par le cdH», dit-on dans les rangs socialistes.

Le ministre du Budget a également déposé un avant-projet de décret portant sur l'exemption des droits de donation et de succession dans le cadre de travaux de rénovation énergétique.

## Pas de cadeau!

L'affaire ne s'annonce pourtant pas si simple. Du côté du cdH, on n'est pas prêt à faire ces derniers cadeaux au PS. «Christophe Lacroix vend sa réforme fiscale en appartements sans proposer de solutions pour compenser la perte des 100 millions liés à la dispa-

rition de la télé-redevance. On bloquera ce point jeudi. Le cdH ne validera aucune réforme où il y a un impact budgétaire», prévient un humaniste.

L'autre gros dossier socialiste est déposé par le ministre de l'Économie Jean-Claude Marcourt. Ici, il s'agit d'accélérer les synergies entre l'AEI et l'Awex à travers la création d'un nouveau pôle appelé «Wallonie Entreprise». Malgré le contexte, le cabinet Marcourt estime que cette réforme a du sens, «il faut éviter d'être trop dogmatique en poussant trop loin la rationalisation des outils». L'avis n'est cependant pas partagé par le cdH, qui refuse de valider une nouvelle réforme du PS. «Nous n'allons pas valider une rationalisation du paysage alors que la volonté du prochain gouvernement sera peut-être d'aller plus loin!»

## PLAN DE FRÉQUENCES

### AUTORISATION D'ÉMETTRE PROLONGÉE POUR LES RADIOS PRIVÉES

Il était moins une pour les radios privées. L'autorisation d'émettre de la majorité d'entre elles (69 sur 86) venait à échéance le 22 juillet prochain, soit dans deux grosses semaines. Si rien ne bougeait, elles se seraient retrouvées dans l'illégalité. Voilà pourquoi la commission médias du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté hier un texte visant à **prolonger leurs autorisations afin de leur permettre de continuer à émettre en toute légalité.**

La proposition de décret déposée par les ex-partenaires de la majorité PS-cdH a été approuvée avec le soutien du MR. Elle devrait être adoptée ce mercredi en

séance plénière. **Octroyées pour neuf ans en 2008**, les autorisations d'émettre seront ainsi prolongées jusqu'à ce qu'un nouveau plan soit adopté. L'opposition MR avait plus d'une fois dénoncé le **retard pris par le ministre des médias, Jean-Claude Marcourt (PS), dans ce dossier, retard aggravé par la crise politique provoquée par le cdH** puisque le texte aurait dû être adopté il y a quinze jours. Le nouveau plan n'a toujours pas été adopté et l'appel d'offres n'a forcément pas été lancé. La procédure veut que les opérateurs aient 60 jours pour y répondre et le CSA quatre mois pour analyser les dossiers et attribuer les fréquences. Les partis

de la majorité se sont en outre étripés sur la **question du seuil à parti duquel une radio occupe une position dominante.** Il est aujourd'hui à 20% de part de marché. Le PS voudrait le faire passer à 35%. Le cdH est contre. Tout comme le CSA. Consulté pour l'occasion, le régulateur estime qu'une plus grande concentration nuirait au pluralisme. Et puis, ce retard est d'autant plus gênant qu'il **bloque automatiquement l'entrée en vigueur de la radio numérique.** Pour des raisons de cohérence, l'objectif est en effet de lier l'appel d'offres pour la FM à celui du tout premier plan de fréquences numérique. **J.-F. S.**